

Toutes les personnes assistées sociales devraient avoir droit au programme de Revenu de base

Le 1^{er} janvier dernier est entré en vigueur le programme de Revenu de base. Ce nouveau programme d'assistance sociale s'adresse aux personnes qui présentent des contraintes sévères à l'emploi de longue durée.

Bien qu'il soit loin d'être parfait, le programme représente une avancée majeure, car, pour la première fois, le gouvernement du Québec accorde à des personnes assistées sociales une aide financière suffisante pour qu'elles puissent couvrir leurs besoins de base. En effet, le revenu disponible des quelque 84 000 personnes admissibles doit, en principe, atteindre au moins le seuil de la Mesure du panier de consommation (MPC).

Pour ces personnes, il s'agit d'un pas important vers la réalisation de leur droit « à un niveau de vie décent », tel que reconnu par la Charte des droits et libertés de la personne. Et c'est encore plus vrai si l'on considère d'autres dispositions intéressantes du programme de Revenu de base comme le versement individualisé des prestations et l'augmentation des revenus de travail et des avoirs liquides permis.

Le problème fondamental avec le programme de Revenu de base, cependant, c'est qu'il laisse de côté environ 70 % des personnes assistées sociales. Toutes celles qui touchent des prestations d'Objectif emploi, d'Aide sociale ou de Solidarité sociale devront continuer de vivre avec un revenu inférieur à ce qu'il faut pour vivre en santé et dans la dignité. Dans le cas des personnes à l'Aide sociale, leurs prestations permettent de couvrir à peine la moitié des besoins de base tels que définis par la MPC.

Le Collectif pour un Québec sans pauvreté et les signataires de cette lettre sont d'avis que le programme de Revenu de base devrait être étendu à l'ensemble des personnes assistées sociales.

De cette façon, le gouvernement pourrait mettre fin à la discrimination inhérente au système d'assistance sociale québécois, qui est fondé sur une évaluation arbitraire de l'aptitude au travail des gens. Du même coup, il pourrait réaffirmer sa reconnaissance du droit à un niveau de vie décent pour l'ensemble de la population du Québec, y compris les personnes assistées sociales.